Notice pour le Chef du Département politique, P. Graber¹

La situation en Grèce. Entretien avec l'Ambassadeur de Grèce²

[Berne,] 30 août 1974

1. [A. Protonotarios], – qui au temps du régime militaire m'avait très confidentiellement avoué la difficulté de sa position personnelle – juge le retour du régime démocratique à Athènes à la fois *inespéré* (opéré sans effusion de sang) et *dramatique* compte tenu du contexte d'humiliation nationale³ dans lequel il intervient.

Dans de telles conditions, ce dont, pour reprendre les propres paroles de [A. Protonotarios], «la Grèce a surtout besoin c'est d'un appui moral qui aide son retour au sein de la famille démocratique européenne.»

Certes, poursuit [A. Protonotarios], le Gouvernement Caramanlis⁴ jouit d'un grand prestige, grâce notamment à la stature morale et aux compétences de son chef. Mais les problèmes auxquels il se trouve confronté sont immenses et l'avenir reste lourd d'incertitude. On ne sort pas facilement, du jour au lendemain, de sept ans d'une dictature caractérisée non seulement par l'arbitraire mais aussi par une étonnante incurie générale. Même les forces armées qui furent pourtant l'objet de toutes les sollicitudes, combien coûteuses, des colonels, se révélèrent lamentablement au-dessous de leurs tâches au jour de l'épreuve.



^{1.} Notice (copie): CH-BAR#E2001E-01#1987/78#3178* (B.73.0). Signée par F. de Ziegler. Visée e. a. par Ch. Müller et K. Fritschi. Copie à E. Thalmann.

^{2.} A. Protonotarios.

^{3.} Sur la crise chypriote, cf. doc. 98, dodis.ch/38813.

^{4.} Cf. la lettre de E. de Graffenried à E. Thalmann du 20 août 1974, dodis.ch/39178.

286 N° **104** • 30. 8. 1974

À cela viennent s'ajouter le sentiment de profonde frustration que suscite l'affaire de Chypre dans l'opinion et l'impression, vraie ou fausse, que le pays est abandonné par l'Ouest. Il est clair que cette réaction psychologique est exploitée à fond par l'extrême-gauche. C'est pourquoi il est urgent, souligne [A. Protonotarios], de rétablir et de renforcer tous les liens qui amarrent la Grèce à l'Occident.

- 2. S'agissant du *Conseil de l'Europe*, Athènes se prépare sans doute à y reprendre sa place⁵. En effet, à toutes fins utiles, un Premier Secrétaire de l'Ambassade de Paris a déjà été chargé de rouvrir la mission hellène à Strasbourg et un Représentant auprès du Conseil de l'Europe sera prochainement désigné. Sur le plan intérieur des instructions ont d'ores et déjà été données par le Ministre de l'intérieur⁶ pour préparer, sur le plan technique, des élections générales qui devront avoir lieu le plus tôt possible.
- 3. Mais, l'évolution de la situation va dépendre des aléas introduits par l'affaire cypriote. Les commentaires de [A. Protonotarios] permettent de penser que l'acceptation par Athènes de la proposition soviétique⁷ d'une conférence élargie répond en partie à des considérations tactiques. J'ai même retiré l'impression, en écoutant [A. Protonotarios], que son Gouvernement souhaiterait toujours un règlement dans un contexte plus réduit. Certes, le cadre étroit de Genève a apporté à la Grèce trop de désillusions pour qu'on puisse envisager une prochaine reprise des conversations à cinq⁸. Mais Athènes reste cependant ouverte à toute «formule pratique». Sur le fond [A. Protonotarios] a souligné la souplesse de la politique de son pays. Athènes réclame en effet le retour des forces en présence, non sur la ligne du cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité, mais sur celle pourtant plus favorable aux Turcs, qui fut arrêtée lors de la première Conférence de Genève⁹.

[A. Protonotarios] va même plus loin, il met en évidence une récente déclaration de M. Clerides aux termes de laquelle une solution de type fédéral pourrait être envisagée à condition que le problème des réfugiés grecs soit préalablement réglé, ce qui impliquerait le retour de ces derniers dans leurs foyers. Ce qu'il y a de très intéressant dans cette proposition c'est qu'elle fait apparaître que la solution d'une question humanitaire, comme celle des réfugiés 10, permettrait de déboucher sur l'amorce d'un règlement problème politique.

^{5.} Cf. la lettre de A. Wacker à E. Thalmann du 30 septembre 1974, dodis.ch/40842.

^{6.} C. Stratos.

^{7.} Cf. la notice de F. Nordmann du 2 août 1974, dodis.ch/40834, point 4.

^{8.} Grèce, Royaume-Uni, Turquie, ainsi que les deux communautés chypriotes.

^{9.} Cf. la notice de F. Nordmann du 2 août 1974, dodis.ch/40834.

^{10.} Sur l'action humanitaire de la Suisse à Chypre, cf. le PVCF N° 1553 du 9 octobre 1974, dodis.ch/38822.